



## Déclaration Préalable au Comité Technique Académique du 17 janvier 2019

Madame la Rectrice,

Ce premier CTA de la mandature est pour nous l'occasion, de réaffirmer en tant que Sgen-CFDT notre ambition pour l'école, mais aussi pour les personnels de l'Éducation Nationale.

Comme dans le mandat précédent, nous souhaitons ré-itérer notre attachement à l'égalité professionnelle femmes-hommes, trop souvent ignorée, voir raillée par l'institution. Ainsi quand nous avons demandé un bilan genré des promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle, notamment pour le corps de professeur-es des écoles, cela nous avait été refusé, arguant que le CTA n'était pas le lieu pour un tel bilan. Alors même que cette demande avait été acceptée au niveau ministériel et que ce type de bilan est pratiqué dans de nombreuses administrations. Puis, Monsieur le Secrétaire Général vous avez accepté le principe, vous rendant compte, sûrement, que dans le cadre du processus de labellisation sur l'égalité professionnelle, il était essentiel que l'académie de Versailles se dote des informations et analyses objectivant clairement les différences de traitement entre femmes et hommes.

Quelle politique l'académie va-t-elle mettre en place pour rattraper les retards de promotions des femmes ? Pour briser le plafond de verre qui fait qu'encore aujourd'hui, en 2019, les proviseurs sont majoritairement des hommes quand les personnels de direction sont majoritairement des femmes ?

Ce sujet vaudrait à lui seul la création d'un groupe de travail dédié. D'autant qu'un accord fonction publique en ce sens a été signé qui reprend une partie de nos demandes antérieures. Nous demandons sa mise en œuvre effective.

Autre priorité pour la CFDT : l'académie de Versailles est une académie de formation, le nombre de stagiaires, et néo-titulaires est conséquent. Nous portons donc toutes et tous une grande responsabilité envers ces jeunes collègues. Cependant nous ne voyons pas encore de priorité réelle dans l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement de ces débutants. Un groupe de travail du CHSCTA avait pourtant souligné cette priorité dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux : où en est-on dans les établissements ? Pourquoi cette préoccupation n'a-t-elle pas été évoquée en CTA ? Le Sgen-CFDT est porteur de propositions, et souhaite travailler sur ce sujet autrement que par la déploration ! Des solutions techniques, et pragmatiques simples pourront être examinées lors du « nouveau » CTA sur l'examen des circulaires mouvement.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur l'Éducation Prioritaire, et comme la répétition est une vertu de la pédagogie, nous réitérons notre demande de re-travailler la carte de l'Éducation prioritaire, depuis les écoles orphelines jusqu'aux lycées. Les territoires évoluent, l'académie doit

pouvoir s'adapter à ces évolutions. Les pratiques pédagogiques évoluent et ne peuvent pas se résumer aux CP à 12 !

Ce CTA examine le budget alloué à l'académie dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Nos indicateurs d'encadrement sont depuis longtemps inférieurs à la moyenne nationale. Les suppressions de postes dans le second degré sont loin d'aller dans le sens d'un rééquilibrage. [les 141 ETP ne couvrent pas les 4000 élèves supplémentaires] Nous aimerions, Madame la Rectrice, que vous soyez celle qui aura permis à nos élèves de bénéficier des mêmes moyens que ceux dont disposent leurs camarades dans les autres territoires de France. Et permis à nos collègues, dont beaucoup débutent dans le métier, de le faire dans de meilleures conditions.

Les services des personnels vont être alourdis en collège et en lycée avec en moyenne 1,6 HSA pour 18h de cours en collège (+0,1), 2,7 HSA pour 18h de cours en lycée (+0,2)

Cela entraînera une dégradation des conditions de travail, seul moyen dans un contexte de gel du point d'indice, de préserver des conditions d'existence déjà pénibles, en particulier pour les collègues débutant leur carrière qui sont nombreux/ses dans notre académie.

Nous dénonçons ce subterfuge qui permet de présenter des créations de postes nettes, alors qu'on détruit des postes en aggravant les conditions de travail des collègues en poste.

Est-ce ainsi que vous comptez poursuivre l'objectif de votre prédécesseur : réduire la proportion de non titulaires ? Vous imposez plus d'heures supplémentaires aux personnels en poste quand le Sgen-CFDT demande à ce que les non-titulaires puissent avoir accès à la titularisation.

Enfin, nous souhaitons remercier les services, et en particulier celui de Monsieur Coubrun pour la tenue de groupes de travail où le dialogue a été de qualité.